

Charte européenne du sport (CES) : soutien et suivi

Question pour un rapport national

Généralités

1. Information sur la personne responsable

Pays :

1.1. Coordonnées de l'auteur de la réponse :

Nom :

Mail :

Téléphone :

Fonction / titre :

N'hésitez pas à transmettre ce questionnaire aux entités intéressées.

2. Nombre d'habitants de votre pays ?

3. PIB par habitant de votre pays

4. Outre les statistiques Eurobaromètre ou les statistiques par pays de l'OMS sur l'activité physique, pourriez-vous donner des statistiques ou des informations nationales, aussi détaillées que possible, concernant le degré de pratique sportive dans votre pays (par catégories d'âge, par sexe, par types de pratiques, etc...) ?

OUI	
NON	

5. Pourriez-vous donner des statistiques ou des informations nationales, aussi détaillées que possible, concernant le degré de participation sportive dans votre pays (par catégories d'âge, par sexe, par types de pratiques, etc...) ?

6. Pourriez-vous fournir une liste ou un organigramme des autorités chargées des politiques sportives et des organisations sportives (Comité national olympique, fédérations sportives nationales, clubs sportifs, ONG) intéressées ?

Mise en œuvre de la Charte européenne du sport

Les questions suivantes concernent la mise en œuvre de la Charte européenne du sport dans la législation, les politiques, les programmes, etc. Veuillez ne répondre que lorsque cela est pertinent en donnant des exemples de la manière dont vous avez abordé chaque thème de la Charte européenne du sport.

Si vous n'avez pas de réponse, veuillez indiquer ce qui a déjà été entrepris en vue d'une mise en œuvre future.

7. Votre pays dispose-t-il d'un plan et / ou d'une stratégie nationale pour le sport ?

Veuillez marquer d'un « x » la case correspondante.

OUI	
NON	
Mise en œuvre en cours	

7.1. Si **OUI** ou en cas de "mise en œuvre en cours", veuillez communiquer des documents ou des hyperliens sur le sujet :

8. Quelles sont les priorités nationales en sport ?

Cochez toutes les catégories qui conviennent et indiquez, pour celles qui ont été cochées, si elles sont « hautement prioritaires », « plutôt prioritaires » ou « guère prioritaires ».

Objectifs de la pratique sportive / public ciblé		Fortement prioritaire	Priorité relative	Priorité faible
Sport de haut niveau				
Sport professionnel				

Pratique grand public				
Sport pour tous (englobant tous les membres de la société)				
Education physique et sport scolaire				
Activités physiques et santé				
Sports paralympiques				
Carrière sportive				
Concilier réussite universitaire et sportive (doubles carrières)				
Mécanismes d'aide une fois la carrière sportive achevée				
Ethique				
Combattre toutes les formes de comportements violents, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans les contextes sportifs				
L'intégrité dans le sport				
Ethique				
Inclusion				
Inclusion des personnes handicapées				
Inclusion sociale				
Egalité, diversité, inclusion, accessibilité				
Conception universelle des compétitions sportives (règlements d'éligibilité, formats de compétition et présentation du sport)				
Non-discrimination				
Sports de masse				
Non-discrimination et justice sociale				
Protéger les mineurs et les adultes vulnérables (touchés par les grandes manifestations sportives)				
Exploiter les opportunités dans les environnements d'accueil à haut risque				
Genre				
Egalité de genre dans le sport				
Intégrer la dimension de genre				
Développement durable				
Développement durable lors de manifestations sportives				
Développement durable, urbanisation et villes sensibles aux droits humains / droits des enfants				
Développement durable dans le domaine du sport				
Installations sportives				
Développement durable				
Environnement				

Inclusivité				
Accès				
Manifestations				
Accueil responsable des manifestations				
Radio-télédiffusion et couverture des manifestations				
Protection des personnes et des populations (à toutes les étapes du cycle de vie des grandes manifestations sportives)				
Bien-être des athlètes				
Défense des intérêts et militantisme des sportifs				
Santé, sécurité et bien-être des sportifs				
Droits des sportifs adultes				
Droits des sportifs mineurs				
Organisation				
Normes et services professionnels				
Règlementation et participation financière du secteur public				
Participation et aide				
Justice sociale, réconciliation et décolonisation				
Parrainage et participation commerciale				
Normes et mécanismes de réclamations et de réparation				
Autres				
Leadership, culture et gouvernance des organismes sportifs				
Accès aux informations et journalisme				
Reprise après une pandémie				
E-sports				
Autres (préciser) _____				

8.1. Veuillez communiquer des documents ou des hyperliens sur vos priorités actuelles et futures :

Article 2 – Définition de « sport » et champ d'application de la Charte

Aux fins de la présente Charte, on entend par « sport » toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif le maintien ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition à tous niveaux. La présente Charte donne aux États membres du Conseil de l'Europe des orientations générales pour affiner la législation ou les autres politiques en vigueur et pour mettre au point un cadre global pour le sport. Elle a été complétée par des normes juridiquement contraignantes traitant de questions essentielles dans le domaine du sport.

9. Veuillez indiquer si votre pays a signé ou ratifié ou n'a pas signé ou ratifié les conventions suivantes relatives au sport. Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous confirmer que le processus de signature/ratification a été entamé ou non ?

	Oui, signé et ratifié	Oui, signé, mais non ratifié	Non, mais le processus législatif a été entamé.
Convention contre le dopage (STE n° 135)			
Protocole additionnel à la Convention contre le dopage (STE n° 188)			
Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (STCE n° 215)			
Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218).			

B. ACTEURS

Article 3 – Pouvoirs publics

Le rôle des pouvoirs publics est essentiellement complémentaire à l'action du mouvement sportif et du secteur des entreprises. Les pouvoirs publics définissent les conditions-cadres et, le cas échéant, les obligations juridiques qui sont nécessaires au développement du sport. Une coordination horizontale devrait être assurée entre les politiques et les actions de l'ensemble des pouvoirs publics concernés par le sport. Une coordination verticale devrait être assurée entre les autorités nationales ainsi que les autorités locales et régionales qui jouent un rôle déterminant dans la mise en place d'activités sportives au niveau local.

10. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous d'une plateforme chargée de la promotion de la politique sportive globale ?

Oui	
Non	

10.1 Le cas échéant, veuillez nous communiquer des documents et / ou des hyperliens :

10.1.1 Qui participe à cette plateforme de coordination publique ? (plusieurs réponses possibles)

Ministre responsable du Sport	
Ministre responsable de la Santé	
Ministre responsable du Tourisme	
Ministre responsable de l'Éducation	
Ministre responsable des Affaires intérieures	
Ministre responsable de l'Inclusion des personnes handicapées	

Ministre responsable de l'Égalité (LGBTQ+)	
Ministre responsable de l'Économie	
Ministre responsable de la Justice	
Directeur général chargé du sport (ou équivalent)	
Directeur général chargé de la santé (ou équivalent)	
Directeur général chargé du tourisme (ou équivalent)	
Directeur général chargé de l'éducation (ou équivalent)	
Directeur général chargé des affaires intérieures (ou équivalent)	
Directeur général chargé de l'inclusion des personnes handicapées (ou équivalent)	
Directeur général chargé de l'égalité (LGBTQ+) (ou équivalent)	
Agence antidopage	
Agence chargée de l'intégrité du sport	
Organisateurs/organisatrices de manifestations sportives	
Clubs de gymnastique / de sport	
Ligue sportive professionnelle	
Mouvement sportif	
Collectivités locales	
ONG et / ou représentants de la société civile œuvrant dans le secteur sportif en dehors du mouvement sportif	
Syndicats	
Autres (préciser) _____	

10.1.2 Quels sont les sujets abordés dans le cadre de cette plateforme de coordination publique (plusieurs réponses possibles) ?

Cochez tous les sujets abordés et, le cas échéant, indiquez s'ils sont très souvent abordés, souvent abordés ou rarement abordés.

Objectifs de la pratique sportive / Public ciblé		Très souvent abordés	Souvent abordés	Rarement abordés
Sport de haut niveau				
Sport professionnel				
Pratique grand public				
Sport pour tous (englobant tous les membres de la société)				
Education physique et sport scolaire				
Activités physiques et santé				
Sports paralympiques				
Carrière sportive				
Concilier réussite universitaire et sportive (doubles carrières)				
Mécanismes d'aide une fois la carrière sportive achevée				
Ethique				
Combattre toutes les formes de comportements violents, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans les contextes sportifs				
L'intégrité dans le sport				
L'éthique				
Inclusion				
Inclusion des personnes handicapées				
Inclusion sociale				
Egalité, diversité, inclusion, accessibilité				
Conception universelle des compétitions sportives (règlements d'éligibilité, formats de compétition et présentation du sport)				
Non-discrimination				
Sports de masse				
Non-discrimination et justice sociale				
Protéger les mineurs et les adultes vulnérables (touchés par les grandes manifestations sportives)				
Exploiter les opportunités dans les environnements d'accueil à haut risque				
Genre				
Egalité de genre dans le sport				
Intégrer la dimension de genre				

Développement durable				
Développement durable lors de manifestations sportives				
Développement durable, urbanisation et ville sensibles aux droits humains / aux droits des enfants				
Développement durable dans le domaine du sport				
Installations sportives				
Développement durable				
Environnement				
Inclusivité				
Accès				
Manifestations				
Accueil responsable des manifestations				
Radio-télédiffusion et couverture des manifestations				
Protection des personnes et des populations (à toutes les étapes du cycle de vie des grandes manifestations sportives)				
Bien-être des sportifs				
Défense des intérêts et militantisme des sportifs				
Santé, sécurité et bien-être des sportifs				
Droits des sportifs adultes				
Droits des sportifs mineurs				
Organisation				
Normes et services professionnels				
Règlementation et participation financière du secteur public				
Participation et aide				
Justice sociale, réconciliation et décolonisation				
Parrainage et participation commerciale				
Normes et mécanismes de réclamations et de réparation				
Autres				
Leadership, culture et gouvernance des organismes sportifs				
Accès aux informations et journalisme				
Reprise après une pandémie				
E-sports				
Autres (préciser) _____				

10.2 Quels sont les buts et les objectifs de cette plateforme de coordination publique (plusieurs réponses possibles)

Définir des politiques / des priorités	
Partager des pratiques	
Coordonner des politiques	
Autres (veuillez préciser) _____	

10.3 S'il existe une autre plateforme formelle spécifique, veuillez communiquer des documents et/ou des hyperliens.

Article 4 – Mouvement sportif

Le mouvement sportif, qui comprend des organisations sportives non gouvernementales, des organisations à but non lucratif, est le principal partenaire des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques sportives.

Le développement de l'esprit et du mouvement bénévoles dans le sport devrait être encouragé, notamment en soutenant l'action des organisations sportives bénévoles et en maintenant des conditions-cadres qui favorisent la participation active des bénévoles dans le sport.

11. En tant qu'autorité responsable du sport, coordonnez-vous les politiques sportives avec tous les acteurs du mouvement sportif ?

Oui, lors de réunions sur la plateforme publique (voir question précédente)	
Oui, lors d'autres réunions formelles	
Oui, lors d'autres réunions informelles	
Non	
Autres (veuillez préciser) _____	

11.1 Quels sont les sujets abordés concernant le mouvement sportif ?

Cochez tous les sujets abordés et, le cas échéant, indiquez s'ils sont très souvent abordés, souvent abordés ou rarement abordés.

Objectifs de la pratique sportive		Très souvent abordés	Souvent abordés	Rarement abordés
Sport de haut niveau				
Sport professionnel				
Pratique grand public				
Sport pour tous (englobant tous les membres de la société)				
Education physique et sportive				
Activités physiques et santé				
Sports paralympiques				

Carrière sportive				
Concilier réussite universitaire et sportive (doubles carrières)				
Mécanismes d'aide une fois la carrière sportive achevée				
Ethique				
Combattre toutes les formes de comportements violents, y compris le racisme, la xénophobie et l'intolérance dans un contexte sportif				
L'intégrité dans le sport				
L'éthique				
Inclusion				
Inclusion des personnes handicapées				
Inclusion sociale				
Egalité, diversité, inclusion, accessibilité				
Conception universelle des compétitions sportives (règlements d'éligibilité, formats de compétition et présentation du sport)				
Non-discrimination				
Sports de masse				
Non-discrimination et justice sociale				
Protéger les mineurs et les adultes vulnérables (touchés par les grandes manifestations sportives)				
Exploiter les opportunités dans les environnements d'accueil à haut risque				
Genre				
Egalité de genre dans le sport				
Intégration de la dimension de genre				
Développement durable				
Développement durable lors de manifestations sportives				
Développement durable, urbanisation et villes sensibles aux droits humains / droits des enfants				
Développement durable dans le domaine du sport				
Installations sportives				
Développement durable				
Environnement				
Inclusivité				
Accès				

Manifestations				
Accueil responsable des manifestations				
Radio-télédiffusion et couverture des manifestations				
Protection des personnes et des populations (à toutes les étapes du cycle de vie des grandes manifestations sportives)				
Bien-être des sportifs				
Défense des intérêts et du militantisme des sportifs				
Santé, sécurité et bien-être des sportifs				
Droits des sportifs adultes				
Droits des sportifs mineurs				
Organisation				
Normes et services professionnels				
Règlementation et participation financière du secteur public				
Participation et aide				
Justice sociale, réconciliation et décolonisation				
Parrainage et participation commerciale				
Normes et mécanismes de réclamations et de réparation				
Autres				
Leadership, culture et gouvernance des organismes sportifs				
Accès aux informations et journalisme				
Reprise après une pandémie				
E-sports				
Autre				

11.1.1 Intervenants (plusieurs réponses possibles)

Ministre responsable du Sport	
Ministre responsable de la Santé	
Ministre responsable du Tourisme	
Ministre responsable de l'Éducation	
Ministre responsable des Affaires intérieures	
Ministre responsable de l'Inclusion des personnes handicapées	
Ministre responsable de l'Égalité (LGBTQ+)	
Ministre responsable de l'Économie	
Ministre responsable de la Justice	
Directeur général chargé du sport (ou équivalent)	
Directeur général chargé de la santé (ou équivalent)	
Directeur général chargé du tourisme (ou équivalent)	
Directeur général chargé de l'éducation (ou équivalent)	
Directeur général chargé des affaires internes (ou équivalent)	
Directeur général chargé de l'inclusion des personnes handicapées (ou équivalent)	
Directeur général chargé de l'égalité (LGBTQ+) (ou équivalent)	

Agence antidopage	
Agence chargée de l'intégrité du sport	
Organisateurs/organisatrices de manifestations sportives	
Clubs de gymnastique / de sport	
Ligue sportive professionnelle	
Mouvement sportif	
Municipalités	
ONG et / ou représentants de la société civile œuvrant dans le secteur sportif en dehors du mouvement sportif	
Syndicats	
Autres (préciser) _____	

12. Parmi les mesures suivantes, lesquelles sont en place pour contribuer à soutenir et à encourager le bénévolat dans le sport (plusieurs réponses possibles) ?

Organisations sportives :	
Législation spéciale	
Régime spécial d'absence du travail / de son établissement scolaire pour des raisons liées à une activité sportive	
Récompenses en espèces	
Assurance	
Stages de formation	
Conseil juridique	
Protection	
Reconnaissance / validation d'expérience	
Néant	
Autre (veuillez préciser)	
Personnes qui se portent régulièrement volontaires auprès d'organisations sportives (entraîneurs, managers sportifs...) :	
Législation spéciale	
Régime spécial d'absence du travail / de son établissement scolaire pour des raisons liées à une activité sportive	
Récompenses en espèces	
Assurance	
Stages de formation	
Conseil juridique	
Protection	
Reconnaissance / validation d'expérience	
Néant	
Autre (veuillez préciser)	
Personnes qui se portent volontaires auprès d'organisations lors de manifestations sportives :	
Législation spéciale	
Régime spécial d'absence du travail / de son établissement scolaire pour des raisons liées à une activité sportive	
Récompenses en espèces	
Assurance	
Stages de formation	

Conseil juridique	
Protection	
Reconnaissance / validation d'expérience	
Néant	
Autre (veuillez préciser)	
Législation spéciale	

12.1. Le cas échéant, veuillez communiquer des documents et / ou des hyperliens.

Article 5 – Secteur des entreprises et secteur professionnel

Le secteur des entreprises et le secteur professionnel jouent un rôle important dans le développement du sport. Un dialogue et une coopération devraient être engagés avec des représentants d'entreprises et des catégories professionnelles intervenant dans le sport. Dans le cadre de leur collaboration avec les acteurs de ces secteurs, les gouvernements devraient les reconnaître comme des moteurs d'innovation pouvant contribuer au développement du sport ; veiller à ce qu'ils respectent les réglementations pertinentes et les encourager à coopérer avec le mouvement sportif.

13. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous d'une plateforme spécifique pour intervenir auprès des entreprises et du secteur professionnel ?

OUI	
NON	

13.1. Si oui, utilisez-vous ces plateformes pour promouvoir une conduite responsable des affaires ?

OUI	
NON	

13.1.1. Si oui, quelles normes préconisez-vous (plusieurs réponses possibles) ?

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme	
Recommandation CM/Rec(2016)3 droits de l'homme et entreprises	
Directives de l'OCDE	
Plan d'action spécial sur les entreprises et les droits humains	
Législation spéciale	

14. En tant qu'autorité responsable du sport, entretenez-vous un dialogue et coopérez-vous avec les médias ?

OUI	
NON	

14.1. Si OUI, comment, en tant qu'autorité responsable du sport, entretenez-vous un dialogue et coopérez-vous avec les médias (plusieurs réponses possibles) ?

Remise de prix de la presse pour des bonnes pratiques	
Ambassadeurs provenant du secteur des médias	
Réunions régulières	
Législation, conventions, ou réglementation : droit de transmission	
Législation, conventions, ou réglementation : autre (veuillez préciser) : _____	
Conventions	
Néant.	
Autre (veuillez préciser) : _____	

C. Sport fondé sur des valeurs

Article 6 – Droits de l'homme

Toutes les parties prenantes doivent respecter et protéger les droits humains et les libertés fondamentales internationalement reconnus en protégeant et en promouvant les droits humains des sportifs et de toute personne intéressée par les activités sportives, en luttant contre l'arbitraire et les autres abus dans le sport, en agissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et en appliquant une politique de tolérance zéro face à la violence et à toutes les formes de discrimination par des instruments ou des mesures spécifiques.

Il faut faire respecter les droits humains lors de l'organisation de manifestations sportives dans tout le cycle de vie des grandes manifestations sportives.

- 15. Votre pays dispose-t-il d'instruments ou de mesures spécifiques décrivant son obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits humains des personnes impliquées dans le sport ou exposées à celui-ci, y compris l'accès à des voies de recours, à la justice et à un procès équitable conformément aux normes applicables en matière de droits humains ?**

OUI	
NON	

15.1. Si OUI, quelles mesures (plusieurs réponses possibles) ?

Mécanisme en place pour signaler les actions visant à prévenir et à répondre aux violations des droits humains dans et par le sport	
Législation spéciale applicable au sport	
Législation générale (par ex. législation concernant le droit du travail)	
Campagnes nationales	
Critères spécifiques d'allocation de financements	
Réalisation de la campagne « Donnons de la voix » du CdE	
Réalisation d'une campagne de protection des enfants du CdE	
Protection des lanceurs d'alerte	
Droit d'ester en justice	
Coopération et relations entre organisations publiques chargées du sport et organisations intéressées par les droits humains	
Mesures spécifiques au contexte sportif dans le cadre de stratégies nationales en collaboration avec la société civile, et plans liés à la protection des droits humains	

Mesures spécifiques au contexte sportif dans le cadre de stratégies nationales en collaboration avec la société civile, et plans liés à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains	
Mesures spécifiques au contexte sportif dans le cadre de stratégies nationales en collaboration avec la société civile, et plans pour les droits de l'enfant.	
Plan d'action national concernant les entreprises et les droits humains	
Autres (veuillez préciser).	

- 16. En tant qu'autorité responsable du sport, exigez-vous que le mouvement sportif et les secteurs du sport professionnel et du sport d'entreprise s'engagent à respecter les droits humains internationalement reconnus et à faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits humains ?**

OUI	
NON	

- 17. En tant qu'autorité responsable du sport, participez-vous à des plateformes multipartites pour déterminer et promouvoir des mesures visant à prévenir les violations des droits humains dans le sport et à y répondre ?**

OUI	
NON	

- 18. En tant qu'autorité responsable du sport, est-ce ce que vous vous attachez à protéger, à respecter et à promouvoir les droits humains dans le contexte et tout au long du cycle de vie de l'organisation de manifestations sportives ?**

OUI	
NON	

- 18.1. Si OUI, à quels mécanismes recourez-vous (plusieurs réponses possibles)**

Législation	
Campagnes	
Directives	
Coopération / dialogue régulier avec les organisations sportives	
Coopération / dialogue régulier avec les organisations sportives et la société civile	
Critères spécifiques pour l'allocation de financements	
Autre (veuillez préciser) _____	

- 19. En tant qu'autorité responsable du sport, recourez-vous à des mesures spécifiques pour promouvoir l'égalité de genre dans et par le sport ?**

OUI	
NON	

19.1 Si OUI, A quelles mesures recourez-vous (plusieurs réponses possibles) ?

Mise en oeuvre du projet conjoint UE-CdE « Tous / toutes ensemble pour davantage d'égalité de genre dans le sport »	
Plan spécifique pour l'égalité de genre dans le sport	
Quotas de genre obligatoires dans les instances dirigeantes des organisations intéressées par le sport	
Stages de formation	
Diffusion de bonnes pratiques	
Législation	
Campagnes	
Directives	
Coopération / dialogue régulier avec les organisations sportives	
Critères spécifiques pour l'allocation de financements	
Congé de maternité spécifiques pour les sportives (durée augmentée)	
Prix	
Sport tout au long de la scolarité	
Couverture médiatique	
Adopter des codes de conduites pour prévenir et combattre la violence sexiste.	
Mécanismes de signalement des cas de violence sexiste	
Formation des acteurs du mouvement sportif	
Autre (veuillez préciser)	

20. En tant qu'autorité responsable du sport, recourez-vous à des mesures spécifiques pour mener une politique de tolérance zéro envers les cas de violence et de toutes formes de discrimination ?

OUI, mesures spécifiques au sport	
OUI, mesures générales qui s'appliquent également au sport	
NON	

20.1. Si OUI, à quelles mesures recourez-vous (plusieurs réponses possibles) ? – confirmer ces options.

Mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives	
Stages de formation	
Diffusion de bonnes pratiques	
Législation	
Campagnes	
Directives	
Mesures spécifiques au contexte sportif dans le cadre de plans / stratégies nationales portant sur l'égalité et la non-discrimination	
Mesures spécifiques au contexte sportif dans le cadre de plans / stratégies nationales de lutte contre le racisme et la discrimination	

Mesures spécifiques au contexte sportif dans le cadre de plans / stratégies nationales visant à protéger les migrants	
Mesures spécifiques au contexte sportif dans le cadre de plans / stratégies nationales pour l'inclusion des personnes handicapées	
Coopération / dialogue régulier avec les organisations sportives	
Critères spécifiques d'allocation de financements	
Prix	
Sport tout au long de la scolarité	
Couverture médiatique	
Mécanismes de signalement	
Formation d'agents du mouvement sportif	
Autre (veuillez préciser) :	

Article 7 – Éducation aux valeurs par l'éthique sportive

« L'éthique sportive » est un concept positif qui oriente le comportement humain. Elle doit être promue dans toutes les activités sportives, par le biais de politiques et de programmes pertinents. L'éducation au choix de la ligne de conduite éthique dans et hors du sport fait partie intégrante de la compétence qui devrait être acquise par le sport.

21. En tant qu'autorité responsable du sport, utilisez-vous le sport comme outil éducatif pour promouvoir des valeurs en dehors du sport ?

OUI	
NON	

21.1. Si OUI, comment faites-vous pour utiliser le sport comme outil pédagogique afin de promouvoir des valeurs en dehors du sport ?

Programme d'éducation physique	
Campagnes (promouvoir des valeurs telles que la vérité, la coopération, le respect, la solidarité, la tolérance et l'entraide)	
Campagnes de financement	
Journées nationales / Manifestations	
Directives / recommandations	
Formation / éducation	
Prix / diffusion de bonnes pratiques	
Ambassadeurs (par ex. anciens sportifs)	
Réunions régulières	
Législation / Règlementation / Conventions	
Solidarité	
Publications / recherches / technologies de l'information et de la communication (TIC)	
Participation à des fédérations / au mouvement sportif	
Ecoles	
Autre (veuillez préciser) :	

Article 8 – Intégrité

« L'intégrité du sport » englobe les composantes de l'intégrité personnelle, de l'intégrité de la compétition et de l'intégrité organisationnelle. La recherche de l'intégrité du sport devrait donc associer toutes les parties prenantes et protéger toute personne. Elle devrait encourager le fair-play et promouvoir une gouvernance du sport qui soit conforme aux principes de transparence, d'intégrité, de démocratie, de développement et de solidarité. Les politiques d'intégrité du sport devraient reposer sur des initiatives multipartites et encourager les lanceurs d'alerte et les médias libres et coopérer avec eux.

22. En tant qu'autorité responsable du sport, protégez-vous l'intégrité compétitive dans le sport (par exemple, soutenez-vous le fair-play, y compris l'amitié, le respect et la camaraderie, la prévention de la manipulation des compétitions sportives et du dopage dans le sport) ?

OUI	
NON	

22.1. Si OUI, veuillez indiquer comment vous protéger l'intégrité compétitive dans le sport (plusieurs réponses possibles) ?

Campagnes de sensibilisation sur le fair-play	
Diffusion de bonnes pratiques sur le fair-play	
Programmes éducatifs sur le fair-play	
Inscription du fair-play dans le programme scolaire	
Conseil juridique	
Coopération entre acteurs concernant la prévention de la manipulation de compétitions sportives (acteurs relevant d'organisations sportives, d'organisations de paris sportifs, des pouvoirs publics et des forces de l'ordre)	
Formation / éducation des acteurs (appartenant aux organisations sportives, aux opérateurs de paris sportifs, aux pouvoirs publics et aux forces de l'ordre) sur la prévention de la manipulation de compétitions sportives)	
Sensibilisation à la manipulation de compétitions sportives	
Formation / éducation pour empêcher la manipulation de compétitions sportives	
Plateformes de partage d'informations concernant la prévention de la manipulation de compétitions sportives	
Echange d'informations (niveau national)	
Echange d'informations (niveau international)	
Mécanismes pour combattre les paris sportifs illégaux	
Règlementation du marché des paris sportifs	
Cadre légal sur la manipulation de compétitions sportives, y compris la prévention de la manipulation de compétitions sportives	
Sanctions des infractions pénales	
Sanctions administratives	
Sanctions disciplinaires	
Lutte contre les paris sportifs illégaux	
Mesures de coopération internationale en matière de prévention de la manipulation de compétitions sportives	
Coopération entre acteurs sur la prévention du dopage dans le sport (acteurs appartenant aux organisations sportives, aux pouvoirs publics, aux forces de l'ordre et aux professions de la santé)	
Formation / éducation des acteurs (appartenant aux organisations sportives, aux pouvoirs publics, aux forces de l'ordre et aux professions de la santé) sur la prévention du dopage dans le sport	
Sensibilisation sur le dopage dans le sport	
Formation / éducation pour prévenir le dopage dans le sport	

Partage d'informations sur les sportifs reconnus coupables de dopage	
Echange d'informations (niveau national)	
Echange d'informations (niveau international)	
Mécanismes pour combattre la distribution et la vente de substances dopantes	
ONAD accréditées par l'AMA	
Mesures de coopération internationales sur la prévention du dopage dans le sport	
Autre (veuillez préciser)	

23. En tant qu'autorité responsable du sport, protégez-vous l'intégrité des organisations (par exemple, la bonne gouvernance, la transparence, l'intégrité, la démocratie, le développement et la solidarité) ?

OUI	
NON	

24. En tant qu'autorité responsable du sport, protégez-vous les lanceurs d'alerte des milieux du sport dans le cadre de systèmes de signalement ?

OUI	
NON	

24.1. Si OUI, veuillez indiquer comment leur protection est assurée (plusieurs réponses possibles) :

Plateformes pour lanceurs d'alerte	
Protection et garantie de l'anonymat des lanceurs d'alerte	
Système de transmission des réclamations à des organisations appropriées	
Autre (veuillez préciser) _____	

25. En tant qu'autorité responsable du sport, protégez-vous la liberté des médias et le journalisme d'investigation ?

OUI	
NON	

25.1. Si OUI, comment veillez-vous à la protection de la liberté des médias et du journalisme d'investigation ?

Droit d'informer et d'être informé sans restriction, discrimination ni censure	
Liberté d'expression et de création	
Liberté d'accès aux sources d'information	
Garantie du secret professionnel	
Garantie de l'indépendance	
Participation à l'orientation du média intéressé	
Autre (veuillez préciser)	

Article 9 – Durabilité

Le principe de durabilité dans le sport requiert que toutes les activités soient durables sur les plans économique, social et environnemental. Toutes les parties prenantes devraient prendre la responsabilité de réduire leur empreinte carbone et poursuivre des engagements et des partenariats en faveur de l'action climatique.

26. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous d'une législation ou d'autres politiques visant à garantir la durabilité et les retombées économiques, sociales et environnementales lors de l'organisation d'activités et de manifestations sportives ?

OUI	
NON	
Pas encore (en préparation)	

26.1. Si OUI, à travers lesquels des instruments suivants (plusieurs réponses possibles)

Législation, réglementation ou conventions spécifiques portant sur le sport	
Législation, réglementation ou conventions générales (applicables au sport)	
Campagnes	
Programmes éducatifs à l'école	
Programmes éducatifs dans des clubs de sport	
Programmes éducatifs pour managers / responsables sportifs	
Autres programmes éducatifs	
Directives pour réduire l'empreinte écologique des activités et des manifestations sportives au niveau scolaire	
Publications / recherche / technologies de l'information et de la communication (TIC)	
Diffusion de bonnes pratiques	
Autre (veuillez préciser)	

27. En tant qu'autorité responsable du sport, veillez-vous à ce que le secteur des produits de sport de votre pays prenne la responsabilité d'élaborer et d'intégrer des pratiques respectueuses de la société et de l'environnement ?

OUI	
NON, il n'y a pas de secteur de produits sportifs dans notre pays.	
NON, mais il y a un secteur de produits sportifs dans notre pays.	

27.1. Si OUI, comment veillez vous à ce que ce secteur assume cette responsabilité (plusieurs réponses possibles) ?

Législation, réglementation ou conventions spécifiques portant sur le secteur des produits sportifs	
Législation, réglementation ou conventions générales (applicables au secteur des produits sportifs)	
Campagnes	
Programmes éducatifs à l'école	
Programmes éducatifs dans les clubs de sport	
Programmes éducatifs pour les managers / responsables sportifs	
Autres programmes éducatifs	
Directives pour réduire l'empreinte écologique des activités et manifestations sportives au niveau scolaire	
Publications / recherche / technologies de l'information et de la communication (TIC)	
Diffusion de bonnes pratiques	
Règlementation de la chaîne logistique	
Autre (veuillez préciser) _____	

28. Disposez-vous, en tant qu'autorité responsable du sport, de mécanismes permettant de faire en sorte que le grand public et les propriétaires privés d'installations sportives évitent les dommages potentiels ?

OUI	
NON	

28.1. Si OUI, comment veillez-vous à ce que les propriétaires d'installations sportives évitent les dommages potentiels (plusieurs réponses possibles) ?

Législation, réglementation ou conventions spécifiques portant sur les infrastructures sportives	
Législation, réglementation ou conventions générales (applicables aux infrastructures sportives)	
Campagnes	
Programmes éducatifs à l'école	
Programmes éducatifs dans les clubs de sport	
Programmes éducatifs pour managers / responsables sportifs	
Autres programmes éducatifs	
Directives pour réduire l'empreinte écologique des activités et des manifestations sportives au niveau scolaire	
Publications / recherche / technologies de l'information et de la communication (TIC)	
Diffusion de bonnes pratiques	
Autre (veuillez préciser) _____	

D. Sport pour tous

Article 10 – Droit au sport / article 11 - Construire les bases de la pratique sport / article 12 – Développer la participation

L'accès au sport pour tous est considéré comme un droit fondamental. Aucune discrimination n'est autorisée dans l'accès aux installations ou aux activités sportives. Il faudrait prendre des mesures appropriées pour développer l'aptitude à l'activité physique et la condition physique chez les jeunes. La pratique du sport doit être promue auprès de l'ensemble de la population, y compris sur le lieu de travail.

29. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous d'un cadre juridique spécifique garantissant le droit au sport pour tous ?

OUI	
NON	

29.1. Si OUI, veuillez détailler.

30. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de dispositions ou de programmes spécifiques pour garantir à tous les membres d'une communauté la possibilité de s'adonner au sport ?

OUI	
NON	

30.1. Si OUI, veuillez détailler.

31. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de mécanismes permettant de garantir que des plages horaires appropriées sont prévues pour permettre aux élèves et aux étudiants d'avoir accès au sport ?

OUI	
NON	

31.1. Si OUI, veuillez cocher les mécanismes existants (plusieurs réponses possibles).

Education physique obligatoire à l'école	
Education physique facultative à l'école	
Clubs sportifs scolaires	
Autre (veuillez préciser) _____	

- 32. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de mécanismes permettant de garantir que les professeurs d'éducation physique possèdent les compétences et les qualifications appropriées ?**

OUI	
NON	

- 32.1. Si OUI, de quels mécanismes disposez-vous (plusieurs réponses possibles) ?**

Formation diplômante obligatoire pour accéder aux carrières sportives	
Formation continue diplômante obligatoire	
Offre de formation pour l'accès aux carrières sportives (sans que cela soit obligatoire)	
Offre de formation continue (à titre facultatif sans rien d'obligatoire)	
Autre (veuillez préciser)	

- 33. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de mécanismes pour assurer la coopération entre les écoles et les clubs sportifs en matière d'utilisation des installations ?**

OUI	
NON	

- 33.1. Si OUI, de quels mécanismes disposez-vous ?**

Accord informel pour l'utilisation des installations	
Accord officiel pour l'utilisation des installations (règlementaire ou autre)	
Accord informel de mise de disposition du personnel du club	
Accord formel de mise à disposition du personnel du club	
Autre (veuillez préciser)	

Article 13 – Améliorer les performances / article 14 – Soutien au sport de haut niveau et au sport professionnel

La pratique du sport à un niveau plus avancé doit être soutenue et encouragée par des moyens appropriés et spécifiques. Il convient d'élaborer des méthodes permettant d'offrir un soutien approprié direct ou indirect aux sportives et sportifs manifestant des qualités sportives exceptionnelles afin de leur donner la possibilité de développer amplement leurs aptitudes sportives et humaines. L'organisation et la gestion du sport organisé à titre professionnel doivent être confiées à des structures bien administrées ayant les compétences requises. L'organisation des compétitions sportives professionnelles et de haut niveau devrait se faire dans le respect du principe d'ouverture des compétitions sportives.

- 34. En tant qu'autorité responsable du sport, soutenez-vous les athlètes de haut niveau (par exemple, formation des entraîneurs, détection des talents, soins et soutien aux athlètes) ?**

OUI	
NON	

34.1. Si OUI, quels mécanismes utilisez-vous (plusieurs réponses possibles) ?

Législation	
Assurance	
Soins de santé gratuits (y compris la santé mentale)	
Bourses	
Prix en espèces	
Prix	
Conditions spéciales à l'école / dans son travail	
Mécanismes d'aide à la fin de la carrière sportive	
Programmes destinés à repérer et à suivre les talents éventuels	
Formation d'entraîneurs spéciale pour le sport de haut niveau	
Autre (veuillez préciser)	

35. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de mécanismes pour aider les athlètes et les futurs sportifs qui participent au sport de haut niveau et au sport professionnel ?

OUI	
NON	

35.1. Si OUI, cochez les mécanismes utilisés (plusieurs réponses possibles) ?

Législation spéciale	
Régime spécial pour les absences scolaires dues à la pratique sportive	
Mécanisme spécial pour permettre aux élèves / étudiants de suivre l'ensemble des matières	
Rythme scolaire pour permettre de concilier l'école et le sport	
Régime spécial pour l'accès à l'enseignement supérieur	
Mécanisme spécial pour assurer la communication entre l'école, les clubs sportifs et les familles	
Autre (veuillez préciser)	

36. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de mécanismes pour aider les athlètes pendant la transition vers une carrière post-sportive ?

OUI	
NON	

36.1. Si OUI, cochez les mécanismes utilisés (plusieurs réponses possibles) ?

Législation	
Bourse de réinsertion	
Assurance sociale	
Aide aux entreprises qui embauchent d'ex-athlètes de haut niveau	
Accès spécial aux procédures de recrutement	
Accès post-carrière à l'enseignement supérieur	
Stages de formation	
Système permettant de combiner études et sport (double carrière)	
Autre (veuillez préciser)	

37. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de mécanismes garantissant que l'organisation et la gestion du sport, y compris les activités commerciales, sont assurées par des organismes compétents et bien gérés ?

OUI	
NON	

37.1. Si OUI, cochez les mécanismes utilisés (plusieurs réponses possibles) ?

Législation, réglementation ou convention générale	
Législation spéciale qui définit les droits et les obligations de l'ensemble des organisations sportives recevant des fonds publics	
Mécanismes de supervision des organisations sportives	
Directives / codes de conduite	
Conseil juridique	
Sensibilisation	
Education	
Autre (veuillez préciser)	

38. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de mécanismes permettant de garantir les droits et les conditions de travail des professionnels du sport ?

OUI	
NON	

38.1 Cochez les mécanismes utilisés (plusieurs réponses possibles)

Législation	
Education	
Campagnes	
Diffusion de bonnes pratiques	
Conventions collectives	
Autre (veuillez préciser) _____	

E. Moyens

Article 15 – Installations et activités

Étant donné que la pratique du sport dépend, en partie, du nombre, de la diversité des installations et de leur accessibilité, leur planification globale devrait relever de la compétence des pouvoirs publics. Les propriétaires d'installations sportives devraient prendre les dispositions nécessaires pour permettre aux personnes issues de groupes défavorisés, y compris les personnes ayant un handicap physique ou mental, d'accéder à ces installations. Il convient d'établir un cadre clair et de prendre des mesures appropriées pour permettre aux organisateurs de manifestations et aux propriétaires d'installations sportives de remplir efficacement leurs obligations en matière de sûreté et de sécurité.

39. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de mécanismes permettant de garantir que les installations et les activités sportives sont accessibles à tous?

OUI	
NON	

39.1. Si Oui, cochez les mécanismes utilisés (plusieurs réponses possibles)

Législation sur les infrastructures sportives	
Législation sur les infrastructures publiques (pas nécessairement sportives)	
Adoption de normes internationales sur les infrastructures sportives (contraignantes)	
Diffusion de normes internationales sur les infrastructures sportives (contraignantes)	
Recommandations / directives	
Autre (veuillez préciser)	

40. En tant qu'autorité responsable du sport, disposez-vous de mécanismes permettant aux organisateurs d'événements et aux propriétaires d'installations sportives de s'acquitter efficacement de leurs obligations en matière de sûreté et de sécurité ?

OUI	
NON	

40.1. Si OUI, cochez les mécanismes utilisés (plusieurs réponses possibles)

Législation	
Campagnes	
Education / formation	
Sanctions	
Dialogue avec les organisations sportives	
Diffusion de bonnes pratiques	
Codes de conduite	
Autre (veuillez préciser) _____	

Article 16 – Ressources humaines

Le développement de formations dispensées par des institutions appropriées, menant à des diplômes ou à des qualifications couvrant tous les aspects du sport doit être encouragé. Toute personne engagée dans la direction ou la supervision d'activités sportives devrait posséder les qualifications nécessaires, une attention particulière devant être accordée à la protection des valeurs éthiques, de l'intégrité et des droits humains.

41. En tant qu'autorité responsable du sport, encouragez-vous le développement de formations appropriées menant à des diplômes et à des qualifications couvrant tous les aspects du sport ?

OUI	
NON	

41.1. Si OUI, cochez les moyens employés pour parvenir à cet objectif (plusieurs réponses possibles)

Législation	
Cadre juridique déterminant les matières obligatoires des formations	
Système d'agrément des formations	
Formation continue obligatoire	
Matériels pédagogiques	
Autre (veuillez préciser) _____	

42. En tant qu'autorité responsable du sport, avez-vous les moyens de vous assurer que les dirigeants et les autres personnes intéressées par les activités sportives possèdent les qualifications appropriées en matière de valeurs sportives, d'intégrité et de droits humains ?

OUI	
NON	

42.1. Si OUI, cochez les instruments utilisés (plusieurs réponses possibles)

Formation / éducation	
Aide	
Accès aux outils, méthodes et orientations pratiques de la gestion de l'aide	
Reconnaissance et diffusion de bonnes pratiques au sein de la direction des clubs sportifs	
Certification des systèmes et des services de gestion des clubs sportifs	
Autre (-veuillez préciser) _____	

Article 17 – Information et recherche

Des structures et moyens adéquats permettant de réunir et de diffuser des informations pertinentes sur le sport aux niveaux local, national et international devraient être maintenus selon les normes les plus récentes et développés en fonction des évolutions technologiques en la matière. La recherche scientifique sur tous les aspects du sport doit être davantage encouragée et soutenue.

43. En tant qu'autorité responsable du sport, encouragez-vous, soutenez-vous et diffusez-vous la recherche scientifique dans le domaine du sport ?

OUI	
NON	

43.1. Si OUI, comment encouragez-vous, soutenez-vous et diffusez-vous la recherche (plusieurs réponses possibles) ?

Financements publics	
Prix	
Partenariats (universités, organisations sportives, pouvoirs publics...)	
Autre (veuillez préciser) _____	

44. En tant qu'autorité responsable du sport, recueillez-vous et diffusez-vous des données sportives pertinentes ?

OUI	
NON	

44.1. Si OUI, comment collectez-vous et diffusez-vous ces données (plusieurs réponses possibles) ?

Rapports d'organisations sportives	
Système nationaux de suivi	
Partenariats avec des universités	
Autre	

Article 18 – Financement

Des aides et des ressources appropriées provenant de fonds publics aux niveaux national, régional et local y compris, le cas échéant, des contributions provenant de loteries, des dotations adéquates du budget public, des exonérations fiscales, des prêts de locaux, etc. sont mis à disposition pour permettre la réalisation des objectifs de la présente Charte. Il faudrait encourager le soutien financier du sport sur une base mixte – publique et privée. Des mesures publiques de soutien à l'organisation de manifestations sportives devraient être accordées, en tenant compte des normes environnementales en vigueur et des avantages économiques et sociaux durables escomptés.

45. En tant qu'autorité responsable du sport, encouragez-vous les partenariats financiers public / privé dans le domaine du sport ?

OUI (veuillez expliquer le mode de fonctionnement du système)	
NON (veuillez expliquer pourquoi)	

45.1. Si OUI, quels sont les instruments ou mesures existantes (plusieurs réponses possibles)

Exonérations fiscales	
Campagnes	
Reconnaissance publique et diffusion de bonnes pratiques	
Autre (veuillez préciser) _____	

46. Veuillez indiquer le budget annuel de l'État et / ou de ses entités consacré au sport et aux activités physiques.

47. Disposez-vous d'informations déterminant l'affectation et les sources de financement ?

Oui (veuillez communiquer des documents ou des hyperliens concernant des informations utiles)	
Non	

48. Qui et comment financez-vous le sport dans votre pays ? Donnez des chiffres

Source de financement	Pourcentage de financement provenant des différentes sources
Etat – pouvoirs publics (à l'exclusion des paris et des incitations fiscales)	
Collectivités locales	
Taxes et exemptions fiscales pour financer le secteur sportif	
Paris	
Droits de paris privés	
Loteries publiques / nationales	
Financements internationaux – plus de détails : _____	
Autre (veuillez préciser : _____)	

Qui bénéficie du financement ?	Pourcentage de financement provenant des différentes sources
Fédérations sportives	
Clubs sportifs	
Comité national olympique (CNO)	
Comité national paralympique (CNP)	
Collectivités locales	
Etablissements scolaires	
Athlètes de haut niveau	
Soutien financier aux citoyens (familles, jeunes, personnes âgées, etc.)	
Organisations non gouvernementales	

Autre (veuillez préciser)	
---------------------------	--

Qu'est-ce qui est financé ?	Pourcentage de financement provenant des différentes sources
Infrastructures sportives	
Autres installations pour les athlètes de haut niveau (logement, cafétéria, centres d'études,...)	
Formations	
Ressources humaines (y compris les salaires des enseignants)	
Promotion du sport (campagnes, matériel de communication, ...)	
Bourses, subventions	
Manifestations sportives	
Equipement sportif	
Diplomatie sportive	
Autre (veuillez préciser)	

49. Les partenariats public/privé d'activités sportives commerciales contribuent-ils à soutenir le sport de masse (mécanisme de solidarité) ?

OUI	
NON	
Non, pas encore (en préparation)	

49.1. Si OUI, de quelle manière (plusieurs réponses possibles)

Dispositions spéciales de la législation sur les loteries sportives et les opérateurs de paris	
Loi sur le parrainage	
Existence de structures spéciales (comme une fondation nationale pour le développement du sport)	
Autres dispositions réglementaires assurant des exonérations fiscales aux contributeurs finançant le sport	
Autre (veuillez préciser) : _____	

Article 19 – Coopération nationale et internationale

Des structures nécessaires à la bonne coordination du développement et de la promotion du sport entre les différents acteurs concernés devraient être mises en place afin de veiller à ce que le sport soit un élément structurel du bien-être de notre société. La réalisation des objectifs de cette Charte requiert également une coopération internationale par l'échange de bonnes pratiques, des programmes d'éducation, le développement des capacités, des activités promotionnelles, la formulation d'engagements, ainsi que des indicateurs et d'autres instruments de suivi et d'évaluation.

50. Si vous assurez une coopération internationale en matière d'échange de bonnes pratiques, de programmes éducatifs, de renforcement des capacités, de plaidoyer, d'engagements, etc., veuillez indiquer de quelle manière cela se fait et avec qui.

51. Votre pays est-il membre de l'une des organisations suivantes (plusieurs réponses possibles) ?

OUI	
Conseil de l'Europe	
Union européenne	
Certaines institutions des Nations Unies (veuillez préciser)	
UNESCO	
Autres organisations internationales (veuillez préciser)	
NON	

52. Votre pays utilise-t-il l'un des mécanismes suivants pour assurer la coopération internationale en matière d'échange de bonnes pratiques (plusieurs réponses possibles) ?

Protocole d'accord de coopération dans le domaine du sport	
Programmes éducatifs	
Engagements	
Programmes Erasmus	
Autre (veuillez préciser) _____	
NON	

F. Dispositions finales

Article 20 – Soutien à la mise en œuvre de la Charte et suivi

Le Conseil de l'Europe dans son ensemble et d'autres organisations internationales devraient être encouragés à utiliser le sport comme vecteur de promotion de valeurs et à intégrer le sport dans les stratégies et plans d'action. Les parties prenantes concernées devraient être invitées à prendre l'engagement de mettre en œuvre la Charte dans le cadre de leurs politiques, de leurs stratégies et de leurs programmes.

53. Votre pays a-t-il l'intention d'accueillir une visite de soutien et de suivi de la Charte européenne du sport au cours des trois prochaines années. Pour quelles raisons ?

OUI	
NON	
Motifs : _____	

54. Pourriez-vous indiquer comment la politique nationale du sport ou la législation applicable se réfèrent expressément à la Charte européenne du sport ?

La Charte a été traduite et diffusée par les organisations sportives et les autres parties prenantes.	
La Charte a été traduite et est disponible sur un site internet (veuillez en donner le lien).	
Les versions en anglais / en français de la Charte sont diffusées par les organisations sportives et d'autres acteurs.	
Les versions en anglais / en français de la Charte ou leur lien sont disponibles sur un site internet national (veuillez en donner le lien).	
La Charte n'est diffusée ni sous forme papier ni sur un site internet national.	
Autres (veuillez préciser) _____.	

55. En tant qu'autorité responsable du sport, avez-vous invité les acteurs du sport concernés à tenir compte des principes énoncés dans la Charte européenne du sport (CES) lors de l'élaboration de leurs propres politiques sportives ?

Oui (veuillez expliquer pourquoi) : _____	
Non (veuillez expliquer pourquoi) : _____	

56. Dans le cadre de la CES, pouvez-vous identifier une « bonne pratique » mise en œuvre par votre pays (y compris une brève description et / ou un lien vers une page web), et préciser à quels articles de la CES l'initiative est liée ?

57. S'il existe un site web qui sert de référentiel à la législation sportive, pouvez-vous en donner le lien ?

58. N'hésitez pas à nous faire part d'informations complémentaires ou d'observations :
